

## Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : Opération de rénovation des logements insalubres / convention HSPC**

**Séance du 30/11/2022**

**2<sup>ème</sup> lecture**

**Délibération n° 84**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 40

Présents : 3

Absents : 37

Votants : 3

- dont « pour » : 3

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 26 novembre 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans les locaux de la CCO, le mercredi 30 novembre 2022 à 8heures 30 minutes.

**S'agissant d'une 2<sup>ème</sup> lecture le conseil a pu valablement délibérer sans condition de quorum.**

**Etaient présents :**

BOINAHERY Ibrahim, ATTIBOU Zainati et IBRAHIMA Saïd Maarifa,

**Etaient absents :**

BOINA M'ZE salim, CHANRANI Daoudou, SAID-SOUFFOU Soula, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, MDALLAH Anlamati, AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU Mohamed, Mohamed Zainaba, ABDOURAHAMANE Céline, Bacar Soilihi Inchat, Adam Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, Issoufi Ramadani, Madi Fatima, NOUDJOURM Madi Assani, Siaka Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, Abdou Fatima, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi. ABDOU ELOIHIDE Dhatia

**Secrétaire de séance :** ATTIBOU Zainati

Vu les statuts communautaires et notamment la compétence en matière de logement intégrant tout dispositif en matière d'amélioration de l'habitat,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-567-SG-DEAL relatif aux modalités d'attribution des aides de l'état de l'acquisition-amélioration de logements à vocation très sociale et à l'amélioration de résidences principales pour les propriétaires occupants dans le département de Mayotte.

Vu la délibération du Conseil Départemental de Mayotte n°082/2007/CG en date du 30 mai 2017 relative à la mise en place d'un Fond d'Aide sociale à l'Adaptation et l'Amélioration du logement des personnes démunies.

Vu l'arrêté n°2020-DEAL-206 du 10 Avril 2020 portant renouvellement de l'agrément de la SARL Habitat Social à Prix Coutant au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique pour accompagner les propriétaires privés aux revenus modestes ou sans revenus dans leurs projets immobiliers d'amélioration, de mise aux normes et de sortie d'insalubrité.

Vu la convention du 13 mai 2022 signée entre le Conseil Départemental de Mayotte et la société SARL Habitat Social à Prix Coûtant relative à la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne initiée par le Département de Mayotte.

Considérant que l'accès au logement décent est une priorité pour la population Mahoraise et qu'il importe de mettre en œuvre des dispositifs visant à la sortie de l'insalubrité et à la régularisation des logements intégrés dans la trame urbaine,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- De valider la convention ci-annexée avec la société HSPC en vue de la réhabilitation sur un an de 50 logements atteints d'insalubrité intégrés dans la trame urbaine et plus particulièrement dans les centres-bourgs et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir et à en faire application
- De porter les crédits au budget de l'exercice au compte 20422 s'agissant de l'acompte de 30% de la participation communautaire hors aide aux travaux soit 43.425 € et de porter le solde soit 101.325 € au titre du budget 2023.

**Fait et délibéré le 30/11/2022**

**Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO**



Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA  
Date : 01/12/2022  
Qualité : Président

**M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa**  
  
**Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest**